



Contrat de placement d'un chat - ASSOCIATION

Par Kevina

Bonjour,
Je viens vers vous concernant un contrat d'adoption.
Je vais rester sur le texte principalement.
Il est indiqué dans ce contrat :

" Vous disposez d'une période d'essai d'environ 4 semaines au cours de laquelle vous gardez la possibilité de rendre l'animal pour quelque raison que ce soit. "

J'ai contacté l'association , en prenant le temps d'expliquer la situation et en expliquant mon droit de rétractation .

L'association m'a dit : " ah oui mais nous n'avons plus de place, je sais pas quoi vous dire , je vais mettre une annonce mais en attendant il faut le garder " .

Alors que la problématique est bien dans le fait qu'il reste avec moi.

Plusieurs questions :

- * On t'il le droit de ne pas le reprendre directement et en me faisait faire la famille d'accueil ..
- * Comment faire car j'ai peur qu'il fasse trainer jusqu'à la fin du droit de rétractation .

Merci pour votre aide,

Cordialement,

Par kang74

Bonjour

Vous envoyez un recommandé pour acter de manière incontestable la date de votre rétractation .

Par yapasdequoi

Bonjour,

Des adoptants qui changent d'avis comme de chemise sont capables de mettre le chat dehors pour faire pression sur les associations.

Il y en a même qui sont capables de demander une euthanasie à un vétérinaire complaisant (car c'est interdit si l'animal est en bonne santé).

Vous pouvez aussi tuer le chat vous mêmes.

Il y a très peu de sanctions sur ces comportements malveillants.

La cruauté humaine n'a pas de limite.

C'est pourquoi a été instauré un certificat préliminaire avec un délai incompressible de 7 jours pour bien réfléchir à vos engagements.

Mais qui réfléchit de nos jours quand on peut d'un clic effacer ses mauvaises décisions ?

Par Kevina

"Des adoptants qui changent d'avis comme de chemise sont capables de mettre le chat dehors pour faire pression sur les associations."

Effectivement, ce qui n'ai pas mon cas. J'ai discuté avec l'association de la problématique et qui est complètement à mon écoute. Cependant je dois aussi me préserver d'une mauvaise intention de la part des responsables si il y a.

J'ai envoyé le courrier recommandé à l'instant.

Merci pour vos conseils.

Cordialement,

Par yapasdequoi

Personne ne peut vous forcer à garder un animal dont vous ne voulez pas.

Avez-vous signé le Certificat d'engagement et de connaissance selon le Décret 2022-1012 du 18 juillet 2022 relatif à la protection des animaux de compagnie et des équidés contre la maltraitance animale ?

Et surtout : l'avez-vous lu ?

Par Kevina

Non je n'ai signé aucun " Certificat d'engagement et de connaissance selon le Décret 2022-1012 du 18 juillet 2022" .
Je pense même qu'il manque des documents de la part de l'association dans l'adoption du chat. Je crois qu'il faut un document spécifiant la bonne santé de l'animal sauf erreur de ma part.
J'ai uniquement signé un contrat avec le nom de l'association et son siret avec une mention indiquant le délai de rétractation.

Cordialement,

Par yapasdequoi

Cette association ne respecte pas la loi ...

Par Kevina

C'est une petite association locale, je pense qu'il y a des choses qu'ils ne connaissent pas?.
Je vais leur indiquer qu'il faut fournir et faire signer ce document à l'avenir , au moins qu'ils puissent faire cela correctement dans le futur.

Par yapasdequoi

Toutes les associations doivent respecter la loi.
Envoyez leur le décret ...